

2.1 INTRODUCTION D'UNE ENQUÊTE SUR LE CRÉDIT BANCAIRE AU LUXEMBOURG

2.1.1 Introduction

La BCL réalise, depuis janvier 2003, une enquête trimestrielle sur le crédit bancaire au Luxembourg. Cette enquête se présente sous forme d'un questionnaire relatif aux crédits consentis aux ménages et aux sociétés non financières. Ce questionnaire (cf. annexe) est envoyé aux responsables de crédit d'un échantillon de banques (7 banques) représentatif dans le domaine du crédit aux ménages et aux entreprises sur la place financière du Luxembourg.

Le questionnaire est composé d'une série de questions de nature qualitative portant à la fois sur la demande de crédits, émanant des ménages et des entreprises, et sur l'offre bancaire. Certaines questions sont de nature rétrospective et d'autres de nature prospective. L'enquête est divisée en deux parties, l'une concernant

les crédits aux entreprises et l'autre concernant les crédits aux ménages. Elle vise particulièrement à déceler des informations qualitatives sur les critères et modalités d'octroi des crédits ainsi que sur les divers facteurs qui influent sur la demande de crédits.

Cette enquête réalisée au Luxembourg s'inscrit dans le cadre de l'enquête globale sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro mise au point par l'Eurosystème. Cette enquête est réalisée auprès d'un échantillon de banques situées dans les douze pays de la zone euro. Cet échantillon a été établi en tenant compte des caractéristiques spécifiques des structures bancaires nationales afin d'appréhender correctement la situation globale de la zone euro dans son ensemble. Actuellement, l'échantillon de la zone euro comprend 86 banques, dont 5 banques luxembourgeoises.

Tableau 1 *Composition de l'échantillon au niveau de la zone euro*

	BE	DE	GR	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	Total
Nombre de banques incluses dans l'enquête	4	17	3	10	15	5	7	5	6	5	5	4	86

Source: BCE

L'enquête sur le crédit bancaire au Luxembourg, par contre, se réalise auprès d'un échantillon élargi composé de 7 banques (dont les 5 banques comprises également dans l'échantillon de la zone euro). Cet échantillon élargi permet une couverture optimale du marché luxembourgeois en matière de crédits aux entreprises et aux ménages.

Le prochain chapitre présente un résumé qualitatif des résultats des deux premières enquêtes réalisées au Luxembourg auprès des 7 banques composant l'échantillon luxembourgeois et les compare à la situation de la zone euro dans son ensemble¹.

En annexe se trouve le questionnaire envoyé aux banques participant à l'enquête.

2.1.2 Résumé des enquêtes réalisées en avril 2003 et en janvier 2003 au Luxembourg

Remarque:

Lors de la *première enquête*, réalisée en janvier 2003, les questions sur les «trois derniers mois» font référence à la période octobre 2002-décembre 2002. Les questions sur les «trois prochains mois» font référence à la période janvier 2003-mars 2003.

Lors de la *deuxième enquête*, réalisée en avril 2003, les questions sur les «trois derniers mois» font référence à la période janvier 2003-mars 2003. Les questions sur les «trois prochains mois» font référence à la période avril 2003-juin 2003.

¹ Une analyse détaillée de l'enquête réalisée dans la zone euro est disponible sur www.ecb.int

2.1.2.1 Crédits accordés aux entreprises

Au cours des trois derniers mois

- Critères de décision concernant l'attribution de crédits aux entreprises

Globalement, les critères de décision d'attribution des crédits aux entreprises se sont durcis lors des deux enquêtes réalisées au Luxembourg et dans la zone euro. Le pourcentage des banques ayant durci leurs critères de décision d'attribution de crédits aux entreprises s'est renforcé en avril 2003 par rapport à l'enquête réalisée en janvier 2003. Dans la zone euro par contre, ce durcissement était moins important en avril qu'en janvier.

Lors de l'enquête d'avril, le durcissement global était plus important au Luxembourg que dans la zone euro alors que l'inverse était le cas lors de l'enquête réalisée en janvier.

Aussi bien au Luxembourg que dans la zone euro, les principaux facteurs d'influence en seraient un durcissement de la perception des risques (attachés à l'activité économique générale, aux secteurs/entreprises spécifiques demandeurs de crédit et aux garanties requises). Les facteurs liés à la pression concurrentielle, par contre, ont été mentionnés comme éléments contribuant à un assouplissement des critères de décision d'attribution de crédits aux entreprises.

- Conditions liées aux crédits octroyés

Lors des deux enquêtes réalisées au Luxembourg, la plupart des banques ont rapporté un durcissement de leurs conditions appliquées aux crédits octroyés aux entreprises, dont particulièrement les demandes de garanties, les clauses dans les contrats et les montants des crédits octroyés. Du côté du facteur prix, les banques ont principalement durci leur marge sur les prêts les plus risqués.

Au Luxembourg, le durcissement de ces critères était moins important lors de l'enquête d'avril que lors de celle de janvier.

Au niveau de la zone euro, le durcissement des conditions liées aux crédits octroyés aux entreprises était, en moyenne, également moins important lors de l'enquête d'avril que lors de celle de janvier. Les facteurs les plus concernés par ce durcissement étaient la marge d'intérêt sur les prêts les plus risqués, suivie des clauses dans les contrats de crédit et des demandes de garanties.

- Demande de crédits adressée aux banques par les entreprises

La demande globale de crédits adressée aux banques par les entreprises est restée inchangée pendant le dernier trimestre 2002 et le premier trimestre 2003 au Luxembourg. Seulement la demande émanant des grandes entreprises a légèrement fléchi lors de l'enquête d'avril alors qu'elle était restée inchangée en janvier.

Dans la zone euro, par contre, celle-ci a baissé pendant les deux enquêtes. Les principales raisons en sont un moindre besoin de financement pour des investissements en capital fixe et pour des dépenses liées aux fusions/acquisitions/restructurations d'entreprises.

Au cours des trois prochains mois

- Politique des banques en matière d'octroi de crédits

La politique des banques en matière d'octroi de crédits aux entreprises devrait se durcir davantage au cours des trois prochains mois (avril 2003-juin 2003). Ceci vaut aussi bien pour le Luxembourg que pour la zone euro.

Néanmoins, le pourcentage des banques prévoyant un durcissement futur de leur politique de crédit aux entreprises est plus important au Luxembourg que dans la zone euro.

- Demande de crédits adressée aux banques par les entreprises

Concernant la demande de crédit émanant des entreprises pour les trois prochains mois (avril 2003-juin 2003), celle-ci devrait légèrement baisser aussi bien au Luxembourg que dans la zone euro. Le pourcentage des banques prévoyant une baisse de la demande de crédits émanant des entreprises est un peu plus élevé au Luxembourg qu'au niveau de la zone euro.

2.1.2.2 Crédits aux ménages

Au cours des trois derniers mois

- Critères de décision concernant l'attribution de crédits aux ménages

Dans les deux enquêtes réalisées au Luxembourg, les banques ont signalé que, au cours des trois derniers mois, les critères de décision concernant l'attribution de crédits à l'habitat sont restés inchangés.

Les critères de décision concernant les crédits à la consommation par contre se sont quelque peu assouplis selon l'enquête d'avril, alors qu'ils étaient demeurés

inchangés lors de celle réalisée en janvier. Lors de l'enquête d'avril, la pression concurrentielle a été mentionnée en tant que facteur contribuant à l'assouplissement des critères de décision d'attribution.

Au niveau de la zone euro par contre, les banques ont durci leurs critères de décision d'attribution aussi bien pour les crédits à l'habitat que pour ceux à la consommation et autres. Néanmoins, le durcissement était moins marqué en avril qu'en janvier. Ce durcissement était principalement dû à la détérioration des prévisions concernant l'activité économique générale, des perspectives du marché du logement ainsi qu'à la capacité de remboursement des emprunteurs.

- Conditions liées aux crédits octroyés aux ménages

En ce qui concerne les conditions liées aux crédits octroyés aux ménages, les banques interrogées au Luxembourg ont signalé un durcissement au niveau des crédits à l'habitat. Le durcissement était moins prononcé lors de l'enquête d'avril que lors de celle de janvier.

Les conditions les plus affectées sont la quotité d'emprunt² et la marge d'intérêt prise sur les prêts les plus risqués, suivies par les demandes de garanties. Le durcissement des marges d'intérêt sur les prêts les plus risqués a été nettement moins important lors de l'enquête d'avril que lors de celle de janvier. A l'inverse, le durcissement de la quotité d'emprunt a été jugé plus important en avril qu'en janvier.

Lors de l'enquête réalisée au Luxembourg en avril, les conditions d'octroi de crédits à la consommation et autres sont restées à peu près inchangées alors qu'elles s'étaient durcies dans l'enquête de janvier. En janvier, les interrogés avaient particulièrement mentionné le durcissement de leur marge sur les prêts plus risqués.

Au niveau de la zone euro, ces conditions se sont durcies en avril et en janvier aussi bien pour les crédits à l'habitat que pour ceux à la consommation. A l'instar du Luxembourg, le durcissement était moins intense en avril qu'en janvier. Le durcissement des conditions liées aux crédits octroyés aux ménages s'est principale-

ment répercuté sur la marge d'intérêt des crédits les plus risqués.

- Demande de crédits adressée aux banques par les ménages

La demande de crédits adressée aux banques par les ménages, pendant le premier trimestre 2003, est restée inchangée au Luxembourg pour les crédits à la consommation alors que celle pour les crédits à l'habitat a quelque peu augmenté. Lors de l'enquête de janvier, les banques avaient signalé une hausse de la demande pour tous ces types de crédits aux ménages.

Au niveau de la zone euro, la demande pour les crédits à l'habitat a également augmenté lors des deux enquêtes, mais avec une moindre importance en avril qu'en janvier. La demande pour les crédits à la consommation, par contre, est restée globalement inchangée lors de l'enquête réalisée en avril alors qu'elle avait légèrement baissé en janvier.

Au cours des trois prochains mois

- Politique des banques en matière de crédits aux ménages

La politique des banques en matière d'octroi de crédits aux ménages devrait se durcir au cours des trois prochains mois aussi bien au Luxembourg que dans la zone euro. Globalement, ce durcissement futur de la politique d'octroi de crédit aux ménages est jugé plus important au Luxembourg que dans la zone euro.

- Demande de crédits adressée aux banques par les ménages

Concernant la demande de crédit à l'habitat et à la consommation émanant des ménages pour les trois prochains mois, celle-ci devrait augmenter légèrement pendant les trois prochains mois au Luxembourg.

Au niveau de la zone euro, les banques s'attendent par contre à une baisse de la demande pour crédits à l'habitat mais à une demande à peu près inchangée pour les crédits à la consommation et autres.

² Il s'agit du rapport entre le montant emprunté et la valeur de la garantie sous-jacente, généralement pris en compte pour les crédits de financement de biens immobiliers.

2.1.3 Annexes: Le Questionnaire et le Glossaire

2.1.3.1 Le Questionnaire

Question 1:

Au cours des trois derniers mois, comment ont évolué les critères de décision concernant l'attribution de crédits aux entreprises?

Question 1	Orientation globale	Crédits aux PME	Crédits aux grandes e.	Crédits à court terme	Crédits à long terme
Ces critères					
se sont sensiblement durcis					
se sont quelque peu durcis					
sont restés à peu près inchangés					
se sont assouplis quelque peu					
se sont sensiblement assouplis					

Question 2:

Au cours des trois derniers mois, de quelle manière les éléments ci-dessous ont-ils modifié vos critères de décision concernant l'attribution de crédits ou de lignes de crédit aux entreprises?

- = ont contribué sensiblement au durcissement
 - = ont contribué dans une certaine mesure au durcissement des critères
 ° = ont contribué à un maintien des critères
 + = ont contribué dans une certaine mesure à l'assouplissement des critères
 ++ = ont contribué sensiblement à l'assouplissement des critères
 S.O. = sans objet

Question 2	--	-	°	+	++	S.O.
A) Coût des ressources et contraintes d'équilibre de bilan Coûts liés aux fonds propres de votre banque Capacité de votre banque d'accéder aux financements de marché (monétaire et obligataire) Position de liquidité de votre banque						
B) Pression concurrentielle Concurrence d'autres banques Concurrence d'institutions non bancaires Concurrence des financements de marché						
C) Perception des risques Prévisions concernant l'activité économique générale Perspectives spécifiques concernant le secteur ou les entreprises Risques relatifs aux garanties requises						

Question 3:

Au cours des trois derniers mois, comment ont évolué les conditions d'octroi appliquées aux crédits aux entreprises?

- = se sont sensiblement durcies
 - = se sont quelque peu durcies
 ° = sont restées inchangées
 + = se sont quelque peu assouplies
 ++ = se sont sensiblement assouplies
 S.O. = sans objet

Question 3	--	-	°	+	++	S.O.
A) Prix Marge de votre banque sur le montant moyen des prêts (marge accrue = durcissement; marge plus faible = assouplissement) Marge de votre banque sur les prêts plus risqués						
B) Autres conditions spécifiques Frais autres que les intérêts Montant du crédit Demandes de garanties Clauses dans les contrats de crédit Durée						

Question 4:

Au cours des trois derniers mois, de quelle manière a évolué la demande de crédits des entreprises adressée à votre banque (abstraction faite des fluctuations saisonnières habituelles)?

Question 4	Orientation globale	Crédits aux PME	Crédits aux grandes e.	Crédits à court terme	Crédits à long terme
La demande:					
a diminué sensiblement					
a diminué quelque peu					
est restée à peu près inchangée					
a augmenté quelque peu					
a augmenté sensiblement					

Question 5:

Au cours des trois derniers mois, de quelle manière les éléments ci-dessous ont-ils affecté la demande de crédits émanant des entreprises?

- = a contribué sensiblement à faire diminuer la demande
 - = a contribué quelque peu à faire diminuer la demande
 ° = a contribué à maintenir la demande inchangée
 + = a contribué quelque peu à accroître la demande
 ++ = a contribué sensiblement à accroître la demande
 S.O. = sans objet

Question 5	--	-	°	+	++	S.O.
A) Besoins de financement Investissements en capital fixe Gestions des stocks, fonds de roulement Fusions, acquisitions, restructurations d'entreprises Restructuration de dettes						
B) Recours à d'autres types de financement Financements internes Prêts accordés par d'autres banques Prêts accordés par institutions non bancaires Emission de titres de créance Emission d'actions						

Question 6:

Selon vous, comment va évoluer la politique de votre banque en matière d'octroi de crédits aux entreprises au cours des trois prochains mois?

Question 6	Orientation globale	Crédits aux PME	Crédits aux grandes e.	Crédits à court terme	Crédits à long terme
La politique de la banque devrait:					
se durcir sensiblement					
se durcir quelque peu					
rester à peu près inchangée					
s'assouplir quelque peu					
s'assouplir sensiblement					

Question 7:

Selon vous, comment va évoluer la demande de crédits des entreprises adressée à votre banque au cours des trois prochains mois (abstraction faite des fluctuations saisonnières habituelles)?

Question 7	Orientation globale	Crédits aux PME	Crédits aux grandes e.	Crédits à court terme	Crédits à long terme
La demande devrait:					
diminuer sensiblement					
diminuer quelque peu					
rester à peu près inchangée					
augmenter quelque peu					
augmenter sensiblement					

Question 8:

Au cours des trois derniers mois, comment ont évolué vos critères de décision d'attribution de crédits aux ménages?

Question 8	Crédits à l'habitat	Crédits consommation/autres
Les critères:		
se sont sensiblement durcis		
se sont quelque peu durcis		
sont restés à peu près inchangés		
se sont assouplis quelque peu		
se sont sensiblement assouplis		

Question 9:

Au cours des trois derniers mois, de quelle manière les éléments ci-dessous ont-ils affecté vos critères de décision concernant l'attribution de crédits à l'habitat aux ménages?

- = a contribué sensiblement à durcir ces critères + = a contribué quelque peu à assouplir ces critères
 - = a contribué quelque peu à durcir ces critères ++ = a contribué sensiblement à assouplir ces critères
 ° = a contribué à maintenir à peu près ces critères S.O. = sans objet

Question 9	--	-	°	+	++	S.O.
A) Coût des ressources et contraintes d'équilibre de bilan						
B) Pression concurrentielle Concurrence d'autres banques Concurrence d'institutions non bancaires						
C) Perception des risques Prévisions concernant l'activité économique générale Perspectives concernant le marché du logement						

Question 10:

Au cours des trois derniers mois, comment ont évolué les conditions d'octroi de crédits à l'habitat aux ménages?

- = ces conditions se sont durcies sensiblement ° = sont restées à peu près inchangées ++ = se sont sensiblement assouplies
 - = se sont quelque peu durcies + = se sont assouplies quelque peu S.O. = sans objet

Question 10	--	-	°	+	++	S.O.
A) Prix Marge de votre banque sur le montant moyen des prêts (marge accrue = durcissement; marge plus faible = assouplissement) Marge de votre banque sur les prêts plus risqués						
B) Autres conditions spécifiques Demandes de garanties Quotité d'emprunt Durée Frais autres que les intérêts						

Question 11:

Au cours des trois derniers mois, de quelle manière les éléments ci-dessous ont-ils affecté vos critères de décision d'attribution de crédits à la consommation (et d'autres crédits) aux ménages?

- = a contribué sensiblement à durcir ces critères + = a contribué quelque peu à assouplir ces critères
 - = a contribué quelque peu à durcir ces critères ++ = a contribué sensiblement à assouplir ces critères
 ° = a contribué à maintenir à peu près ces critères S.O. = sans objet

Question 11	--	-	°	+	++	S.O.
A) Coût des ressources et contraintes d'équilibre de bilan						
B) Pression concurrentielle Concurrence d'autres banques Concurrence d'institutions non bancaires						
C) Perception des risques Prévisions concernant l'activité économique générale Capacité de remboursement des emprunteurs Risques relatifs aux garanties requises						

Question 12:

Au cours des trois derniers mois, comment ont évolué les conditions d'octroi de crédits à la consommation (et autres crédits) aux ménages? Pouvez-vous évaluer chaque élément en utilisant l'échelle suivante? Ces conditions:

- = se sont sensiblement durcies ° = sont restées à peu près inchangées ++ = se sont sensiblement assouplies
- = se sont quelque peu durcies + = se sont quelque peu assouplies S.O. = sans objet

Question 12	--	-	°	+	++	S.O.
A) Prix Marge de votre banque sur le montant moyen des prêts (marge accrue = durcissement; marge plus faible = assouplissement) Marge de votre banque sur les prêts plus risqués						
B) Autres conditions spécifiques Demandes de garanties Durée Frais autres que les intérêts						

Question 13:

Au cours des trois derniers mois, comment a évolué la demande de crédits des ménages adressée à votre banque (abstraction faite des fluctuations saisonnières habituelles)?

Question 13	Crédits à l'habitat	Crédits consommation/autres
La demande:	janv-03	janv-03
a diminué sensiblement		
a diminué quelque peu		
est restée à peu près inchangée		
a augmenté quelque peu		
a augmenté sensiblement		

Question 14:

Au cours des trois derniers mois, quelle a été l'incidence des éléments ci-dessous sur la demande de crédits à l'habitat émanant des ménages?

- = a contribué sensiblement à faire diminuer la demande + = a contribué quelque peu à accroître la demande
- = a contribué quelque peu à faire diminuer la demande ++ = a contribué sensiblement à accroître la demande
- ° = a contribué à maintenir la demande à peu près inchangée S.O. = sans objet

Question 14	--	-	°	+	++	S.O.
A) Besoins de financement Perspectives sur le marché du logement Confiance des consommateurs Dépenses non liées au logement						
B) Recours à d'autres modes de financement Epargne des ménages Prêts d'autres banques Autres sources de financement						

Question 15:

Au cours des trois derniers mois, quelle a été l'incidence des éléments ci-dessous sur la demande de crédits à la consommation (et d'autres crédits) émanant des ménages?

- = a fait diminuer sensiblement la demande ° = n'a eu aucun effet ++ = a accru sensiblement la demande
- = a fait diminuer la demande += a accru la demande S.O. = sans objet

Question 15	--	-	°	+	++	S.O.
A) Besoins de financement Dépenses de consommation en biens durables (voitures, mobilier...) Confiance des consommateurs Achat de titres						
B) Recours à d'autres modes de financement Epargne des ménages Prêts d'autres banques Autres sources de financement						

Question 16:

Selon vous, comment va évoluer la politique de votre banque en matière d'octroi de crédits aux ménages au cours des trois prochains mois?

Question 16	Crédits à l'habitat	Crédits consommation/autres
La politique de la banque devrait:		
se durcir sensiblement		
se durcir quelque peu		
rester à peu près inchangée		
s'assouplir quelque peu		
s'assouplir sensiblement		

Question 17:

Selon vous, comment va évoluer la demande de crédits des ménages adressée à votre banque au cours des trois prochains mois (abstraction faite des fluctuations saisonnières habituelles)?

Question 17	Crédits à l'habitat	Crédits consommation/autres
La demande devrait:		
diminuer sensiblement		
diminuer quelque peu		
rester à peu près inchangée		
augmenter quelque peu		
augmenter sensiblement		

2.1.3.2 Le Glossaire

- **Clause (dans les contrats de crédit)**

Une clause est un accord ou une disposition expresse figurant dans un contrat de crédit, conclu en particulier avec des entreprises, par laquelle l'emprunteur est tenu d'une obligation de faire (clause positive) ou de ne pas faire (clause négative). Une telle clause fait partie des conditions d'octroi du crédit.

- **Conditions d'octroi des crédits**

Les conditions d'octroi d'un crédit se rapportent aux obligations spécifiques acceptées par le prêteur et l'emprunteur. Dans le cadre de cette enquête sur la distribution du crédit bancaire, il s'agit du prix direct (taux d'intérêt), du montant maximum du crédit, des conditions d'accès ainsi que d'autres conditions pouvant prendre la forme de frais autres que les intérêts (p. ex. les commissions), de demandes de garanties (y compris les dépôts de garantie), de clauses incluses dans les contrats de crédit et de la durée des crédits (court terme et long terme).

- **Confiance des consommateurs**

Evaluation par les consommateurs des évolutions économiques et financières, dans un pays particulier et/ou dans la zone euro. Il s'agit notamment d'évaluations de la situation financière des ménages, passée et présente, et des indications que l'on peut en tirer pour la situation économique générale future, actuelle et passée ainsi que pour les futurs achats importants de biens de consommation durable et l'opportunité de les réaliser.

- **Crédits**

Les crédits couverts par l'enquête sur la distribution du crédit bancaire sont les crédits consentis aux résidents de la zone euro par les succursales qui y sont implantées, notamment les crédits consentis ou les lignes de crédit ouvertes aux entreprises, les crédits à l'habitat et les crédits à la consommation et autres crédits aux ménages. La définition des crédits est celle figurant dans le règlement (CE) n° 2423/2001 de la Banque centrale européenne du 22 novembre 2001 concernant le bilan consolidé du secteur des institutions financières monétaires (BCE/2001/13). Toutefois, les prêts interbancaires ne doivent pas être pris en compte.

Aux termes de cette définition, les crédits-bails (financiers mais pas d'exploitation) consentis par une IFM doivent être considérés comme des prêts. Pour les besoins de l'enquête, l'affacturage, lorsqu'il est effectué par une IFM, doit également être considéré comme un prêt. Les crédits-bails et l'affacturage proposés par des institutions autres que des IFM ne doivent pas être pris en compte.

- **Critères de décision d'attribution de crédits**

Les critères de décision concernant l'attribution de crédits sont les directives ou critères internes reflétant la politique de crédit d'une banque. Ce sont les critères écrits et non écrits et autres pratiques liées à cette politique qui distinguent les crédits que les banques sont prêtes à consentir et ceux qu'elles ne souhaitent pas octroyer, les priorités géographiques, les garanties jugées recevables et celles jugées irrecevables, etc. Dans le cadre de cette enquête, les changements apportés aux politiques de crédit écrites doivent être considérés globalement avec les modifications affectant leur mise en œuvre.

- **Durée**

La notion de durée utilisée dans l'enquête sur la distribution du crédit bancaire est celle de la durée initiale. Seuls deux types de durée entrent en ligne de compte, à savoir le court terme et le long terme. Les crédits à court terme ont une durée initiale égale

ou inférieure à un an; par conséquent, les crédits à long terme ont une durée initiale supérieure à un an.

- **Entreprises**

Il s'agit de sociétés non financières, c'est-à-dire de toute unité institutionnelle privée ou publique (quels qu'en soient la taille et le statut juridique) dont l'activité principale n'est pas l'intermédiation financière, mais la production de biens et de services non financiers.

- **Fonds propres**

Définis conformément aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres fixées à Bâle, ils comprennent à la fois les fonds propres de première catégorie (fonds propres de base) et les fonds propres de deuxième catégorie (fonds propres complémentaires).

- **Frais autres que les intérêts**

Il s'agit de différents types de commissions qui peuvent être comprises dans le prix d'un crédit, comme les commissions sur les montants non tirés (crédits renouvelables), les frais administratifs (p. ex. les frais de dossier), et les frais d'enquête, de garantie et d'assurance-crédit.

- **Garantie**

Sûreté donnée par un emprunteur à un prêteur en nantissement pour le remboursement d'un crédit. Il peut s'agir de certaines sûretés financières, comme des titres de propriété ou des titres de créance, des biens immobiliers ou des dépôts de garantie. Le dépôt de garantie est le montant minimum d'un crédit qu'un emprunteur est tenu de garder en compte auprès de la banque.

- **Institutions non bancaires**

Il s'agit en règle générale d'institutions financières non monétaires, et plus particulièrement des compagnies d'assurances, des fonds de pension, des auxiliaires financiers et des autres intermédiaires financiers.

- **Ligne de crédit**

Une ligne de crédit est un droit de tirage de crédit, assorti d'un plafond, qu'une entreprise peut à tout moment mobiliser auprès d'une banque. Dans le cadre de l'enquête, les évolutions relatives aux lignes de crédit doivent être interprétées comme des variations du montant net tiré sur une ligne de crédit existante ou nouvelle.

- **Ménages**

Les ménages sont des individus ou des groupes d'individus agissant en tant que consommateurs ou comme producteurs de biens et de services non financiers destinés exclusivement à leur consommation finale propre. Il peut également s'agir de producteurs marchands de taille modeste.

- **Quotité d'emprunt**

Il s'agit du rapport entre le montant emprunté et la valeur de la garantie sous-jacente, estimée ou appréciée à sa valeur de marché, généralement pris en compte pour les crédits de financement de biens immobiliers.

- **Perspectives concernant le marché du logement**

Y compris les risques relatifs aux garanties requises.

- **Prévisions concernant l'activité économique générale**

Les variations des perspectives relatives à l'emploi sont incluses sous cette rubrique. Les autres évolutions importantes dans le domaine économique et social peuvent être mentionnées sous la rubrique «Autres éléments».

- **Taille de l'entreprise**

La distinction entre petites, moyennes et grandes entreprises est basée sur le chiffre des ventes annuelles. Une grande entreprise a un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros.